



## 6491 - Comment vérifier la sincérité de l'adhésion à l'Islam d'une personne qu'elle aime et voudrait épouser

---

### question

J'aime un homme qui n'est pas musulman mais qui voudrait se convertir à l'Islam. Si la conversion ne repose pas sur une conviction intime, elle ne sera pas agréée.

Je sais que mes parents ne l'accepteront pas parce qu'il est né d'un père noir et d'une blanche mais je ne voudrais pas rompre avec mes parents. A supposer que l'homme se convertisse à l'Islam, comment pourrais-je m'assurer qu'il resterait musulman et ne renierait pas sa foi ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

1. Sachez - Puisse Allah vous assister et vous raffermir dans l'Islam - qu'il n'est pas permis au musulman d'aimer un mécréant compte tenu des propos d'Allah le Puissant et Majestueux : **Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agréa et ils L'agréent. Ceux-là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent.** (Coran, 58 : 22).

2. Quant à votre affirmation que vous l'aimez, vous devriez renoncer à cet amour pour complaire à Allah, le Puissant et Majestueux. Car quiconque abandonne une chose pour complaire à Allah, Celui-ci la lui compense par une chose meilleure.

2. Si le jeune en question affiche l'adhésion à l'Islam et que vous craigniez qu'il ne soit pas sincère, il faudrait le soumettre à un test en application des propos du Très Haut : **ô vous qui avez cru! Quand les croyantes viennent à vous en émigrées, éprouvez-les; Allah connaît mieux leur foi;**



si vous constatez qu'elles sont croyantes, ne les renvoyez pas aux mécréants. Elles ne sont pas licites (en tant qu'épouses) pour eux, et eux non plus ne sont pas licites (en tant qu'époux) pour elles. (Coran, 60 : 10). Le test consisterait à l'interroger à propos d'Allah, de Sa religion, de son prophète Muhammad (bénédiction et salut soient sur lui) et de son ancienne religion qu'il a abandonnée. Par ailleurs, on peut s'assurer de la sincérité de son adhésion à l'Islam en examinant la régularité de sa pratique des actes cultuels obligatoires tels que la prière et le jeûne, surtout s'il y a une mosquée dans le voisinage.

La personne sérieuse dans son adhésion à l'Islam en fait preuve à travers des choses telles que l'intérêt qu'elle manifeste quand il s'agit de demander les dispositions qui régissent le licite et l'illicite. Ceci est surtout vrai pour une néophyte. Son intérêt pour l'Islam se manifeste à travers le changement de son état, notamment son abandon des rites de mécréance et des actes détestables et illicites qu'il commettait avant sa conversion.

La qualité de son adhésion à l'Islam se reflète encore dans sa rupture avec sa détestable conduite antérieure de mécréant. A ce propos, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Trois choses permettent à celui qui les possède de goûter la douceur de la foi : qu'Allah et son Messager lui soient préférables à toute autre chose ; qu'il aime quelqu'un dans le but de complaire à Allah le Puissant et Majestueux ; qu'il déteste le retour à la mécréance dont il a été sauvé comme il déteste d'être jeté dans le feu** (rapporté par Boukhari, 21).

Nous affirmons avec force qu'il ne faut entretenir aucune relation prohibée, car la femme musulmane n'est pas autorisée à se comporter de la sorte. Elle ne se fait pas caresser et ne reste pas en tête-à-tête avec un étranger.

Nous demandons à Allah de choisir le bien pour vous, de vous le décréter et de vous protéger du mal. Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad.